



L'an deux mil vingt, le 1^{er} septembre à 18 heures, le conseil syndical s'est réuni à Grand Lac Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget à Aix-Les-Bains, sous la présidence de Mme FERRARI Sandra, pour la délibération ci-dessous.

Nombre de membres en exercice :	34.
Nombre de membres présents :	17.

Date de 1^{ère} convocation : 14 août 2020

Date d'affichage :

<u>Présents :</u>	<i>Titulaires :</i> BERTHOMIER Christian, BRUN Pierre, DUMAZ Régis, FABRE MARYSE, FERRARI Sandra, GALENE Pierre-Damien, GENNARO Alexandre, GINOLLIN Pascal, GOGNY Christian, HAERINCK Sabrina, LEOUTRE Jean-Marc, POMMAT Dominique, TICHKIEWITCH Serge, TRAHAND Cécile, TURNAR Alexandra, VANIN Gaëtan. <i>Suppléants (votant) :</i> REGAIRAZ Michel. <i>Suppléants (non-votant) :</i> BEBERT Thierry, PIERRETON Christophe.
<u>Excusés :</u>	DUMAZ Gérard.
<u>Absents :</u>	-

ATTRIBUTION DES MARCHES POUR LA REALISATION D'UN ESPACE DEBUTANTS SUR LE DOMAINE SKIABLE D'AILLON-MARGERIAZ

1/ Nature et programme de l'opération

La station de Aillon-Margériaz 1400 est un site idéal pour l'apprentissage du ski alpin, grâce à des pentes naturellement faciles (niveau vert / bleu).

Le secteur débutant, au pied de pistes, faisant l'objet d'un forfait spécial, est composé d'un tapis roulant au Nord du parking, et des 3 téléskis à perches débrayables « Raffou » « Degottin » et « Ambruniers » sur la partie Sud du front de neige.

L'étude générale engagée sur les orientations à donner au domaine skiable a identifié le besoin d'augmenter la capacité et de rénover cet espace débutant, dont les téléskis datent de 1981 et ne répondent plus à la demande actuelle de la clientèle.

Profitant de ce remplacement, la station souhaite également revoir l'organisation des flux sur ce secteur afin de créer une véritable zone de ski tranquille close et sécurisée pour les débutants.

Enfin, la mise en place d'un tapis permet d'imaginer de nouvelles pratiques sur la zone en plus du ski, notamment la création d'une piste de luge sur neige de long de l'appareil, ainsi que la mise en valeur de la piste ludique « Karst ».

2/ Objectifs de l'opération :

Ainsi les objectifs du projet sont :

- amélioration de l'espace débutant actuel pour plus de confort et de sécurité pour la clientèle
- rationalisation des appareils (remplacement des 2 téléskis par un unique tapis),
- optimisation des pistes (meilleure utilisation et suppression des croisements accidentogènes).
- diversification d'activités par la création d'une piste de luge, l'amélioration de la piste ludique Karst.

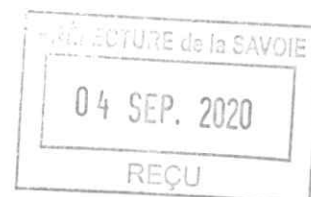
Le projet de réaménagement de restructuration du secteur débutant du Margériaz-Aillons 1400 prévoit :

- le remplacement des téléskis « Raffou » et « Degottin » par un unique tapis roulant couvert
- l'élargissement du départ de la piste ludique « karst »
- la reprise des pistes débutant du secteur pour caler au nouveau tapis
- la mise en place le long du tapis d'une piste de luge servant également de piste d'évacuation du tapis en cas de panne / secours
- la mise en place d'un petit local de stockage au pied du tapis.

Le projet engendre des terrassements sur une surface totale de 1,1 ha. Le volume déblai/remblai est équilibré et la hauteur maximale des affouillements est de 3,2 mètres. Ces terrassements englobent ceux liés au tapis et aux reprises de pistes. Est prévu également, le défrichement de 0,47 ha de boisement (une demande d'autorisation de défrichement a été déposée).

3/ Exécution de l'opération :

- La maîtrise d'œuvre de l'opération est assurée par :
 - MDP CONSULTING, basé à MEYLAN, cotraitant ;
 - TIM INGENIERIE, basé à CRET EN BELLEDONNE, cotraitant ;
 - Patrick LE JEUNE, architecte DPLG, sous-traitant.



- L'opération a été estimée à 773 000 € HT (tranches fermes + tranches optionnelles).

La maîtrise d'œuvre a défini 4 lots :

Lot 1 : Terrassements et réseaux – Coût d'objectif = 120 000 € HT

Tranche ferme : travaux de terrassements et réseaux

Tranche optionnelle 1 : Commande déportée en G1 TSD

Lot 2 : Tapis roulant – Coût d'objectif = 550 000 € HT

Tranche ferme : livraison clé en main d'un tapis roulant couvert

Tranche optionnelle 1 : Commande déportée en G1 TSD

Tranche optionnelle 2 : Plus-value pour bande large

Tranche optionnelle 3 : Sortie latérale

Lot 3 : Bâtiment – Coût d'objectif = non chiffré mais une estimation à 68000 € HT est vraisemblable

Tranche ferme : Construction d'un bâtiment

Lot 4 : Alimentation électrique – Coût d'objectif = 35 000 € HT

Tranche ferme : travaux d'alimentation électrique des RM.

- Consultation des entreprises :

1/ Soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, la consultation a été lancée selon une procédure adaptée ouverte.

Conformément au règlement de consultation, les critères d'analyse établis par le maître d'œuvre sont les suivants :

- Prix des prestations 40%
- Valeur technique de l'offre 60%

2/ La remise des plis était prévue le 10 juillet 2020 à 14h00. Les offres ont été remises au maître d'œuvre pour analyse le 10-07-2020.

3/ 12 offres ont été reçues en temps et en heure, et sont jugées conformes. La répartition est la suivante :

Pour le lot 1 :

- Pli n°1 : Groupe NGE / GUINTOLI
- Pli n°3 : PELISSARD
- Pli n°4 : GASTALDON
- Pli n°6 : BLONDET
- Pli n°7 : FAMY
- Pli n°8 : PERILLAT
- Pli n°10 : MITHIEUX

Pour le lot 2 :

- Pli n°5 : SUNKID – cependant l'entreprise n'a pas remis d'offre pour la TO2
- Pli n°9 : FICAP
- Pli n°12 : LST

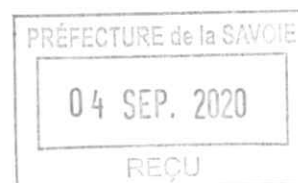
Pour le lot 3 :

Aucun pli n'a été remis / à remettre en consultation directe et à négocier

Pour le lot 4 :

- Pli n°2 : INEO Sud Est
- Pli n°11 : SERPOLLET

4/ Après analyse des candidatures et des offres, l'équipe de maîtrise d'œuvre propose au maître d'ouvrage de retenir les tranches suivantes et attribuer les marchés à :



Lot	Contenu retenu	Entreprise retenue	Montant HT
1 – Terrassements / VRD	TF + TO	PELISSARD	78 718,30 €
2 – Tapis roulant + cde déportée et sortie latérale	TF + TO1 + TO3	FICAP	534 820,00 €
3a – Bâtiment GC	Devis en direct	PELISSARD	16 584,00 €
3b – Bâtiment structure /montage	Devis en direct	INCONNU à cette date	inconnu à cette date
4 – Alimentation électrique	TF	SERPOLLET	28 715,00 €
Total provisoire			658 837,30 €

Au des éléments qui lui ont été présenté,

Le conseil syndical, après avoir délibéré à l'unanimité,

- **ATTRIBUE le lot n°1, pour la tranche ferme et la tranche optionnelle pour un montant de 78 718,30 € HT, à l'entreprise PELISSARD ;**
- **ATTRIBUE le lot n°2, pour la tranche ferme et les tranches optionnelles TO1 et TO3 pour un montant de 534 820,00 € HT à l'entreprise FICAP ;**
- **ATTRIBUE le lot n°4, pour la tranche ferme pour un montant de 28 715,00 € HT, à l'entreprise SERPOLLET ;**
- **ATTRIBUE à l'entreprise PELISSARD le génie civil pour l'installation du chalet de contrôle, sécurité et machinerie commande et stockage sous la forme administrative la plus adéquate (avenant au lot 1 ou partie du lot 3) pour 16 584,00 € HT ;**
- **DONNE délégation au président pour la consultation directe, la négociation, l'attribution et la signature d'un marché pour la réalisation d'un chalet contrôle, sécurité et machinerie ;**
- **Dit que les crédits complémentaires aux crédits déjà affectés à cette opération seront inscrits afin d'assurer le parfait achèvement de cette opération dans sa globalité.**

Fait à AIX-LES-BAINS, le 1^{er} septembre 2020

LA PRESIDENTE,
FERRARI Sandra



Certifié exécutoire
compte-tenu de la date de transmission en Préfecture, le

☞ Votants :	17
☞ Pour :	17
☞ Contre :	0
☞ Abstention (s) :	0
☞ Blanc (s) :	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la date d'affichage de la décision et de sa transmission au contrôle de légalité, et dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux candidats ayant participé à la procédure ou à compter de la réponse du Syndicat mixte, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

